Des seniors actifs

L'engagement citoyen est l'un des moteurs de notre démocratie et celui des seniors en est la quintessence ! A l'âge de la retraite, un bon nombre d'entre eux aspire en effet à mettre une expérience acquise au fil des années au service de tous. Souvent très investis dans les associations, les retraités couëronnais le sont aussi au sein du conseil des sages que nous avons mis en place dès 1996 avec le concours du Comité Local des Retraités et Personnes Agées de Couëron. Instance de réflexion, ce conseil est constitué de plusieurs commissions qui travaillent sur des thématiques en lien avec l'actualité communale. Instance de démocratie participative, le conseil des sages apporte à la municipalité un avis éclairé sur de nombreux sujets. Force de proposition, il initie même certains projets. Tel fut le cas pour le site intergénérationnel dont l'inauguration aura lieu début 2012. Tel est aussi le cas de l'actuel projet d'Ehpad, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Loin de se contenter d'un rayon d'action local, le conseil agit aussi au plan national en participant activement à la dynamique de la Fédération des Villes et Conseils des Sages dont le siège social est à Couëron. Assemblée élue pour un mandat de 6 ans, le conseil se renouvellera par moitié en octobre prochain. J'encourage donc chacune et chacun d'entre vous, Couëronnaises et Couëronnais retraités de 55 ans et plus, à se déplacer aux réunions d'information organisées à cette occasion en septembre prochain. Je vous encourage également à vous porter candidat(e) et, bien entendu, à venir voter nombreux !

Jean-Pierre FOUGERAT
Maire de Couëron
Conseiller général de Loire-Atlantique

Election du conseil des sages

Trois dates à retenir

➡ Deux rencontres d'information :

- **Mardi 13 septembre 2011,**
  à 18 h, centre socioculturel Henri-Normand
- **Jeudi 15 septembre 2011,**
  à 18 h, salle l'Estuaire

Dans le cadre du renouvellement partiel du conseil des sages, les actuels membres élus concernés par l'avenir de leur instance, se mettent à la disposition de leurs concitoyens lors de ces deux rendez-vous d'information. Ils y exposeront les raisons qui les ont motivés à devenir membres du conseil - volonté de participation, mise à disposition de leur compétence, de leur temps, de leur écoute - et aussi les actions qu'ils ont menées au cours de leur mandat et celles menées lors des mandats précédents.

➡ L'élection

Jeudi 20 octobre 2011

de 9h à 19h sur les deux lieux de vote
(*Hôtel de Ville de Couëron et relais-mairie du quartier de la Chabossière*)

Date limite
pour déposer sa candidature

19 septembre 2011

par courrier à l'attention de
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
8, place Charles-de-Gaulle - BP 27
44220 Couëron

Réalisé par le service communication de la ville de Couëron - Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.

ELECTION

PAS DE RETRAITE POUR LA CITOYENNETE !

conseil des sages

Mode d'emploi

LE JEUDI 20 OCTOBRE 2011, VOTEZ !

COUËRON

Election du conseil des sages

Le conseil des sages

Une force de réflexion et de propositions

Mis en place en octobre 1996, suite à une mission confiée au C.L.R.P.A.C. par Jean-Pierre Fougerat, le conseil des sages aura bientôt 15 ans. Bien que n'ayant pas de pouvoir décisionnel, il est dorénavant reconnu comme étant une force de réflexion et de propositions. Il peut :

- Se prononcer sur des dossiers ou des projets soumis par la municipalité,
- Etre sollicité sur toutes questions d'intérêt général,
- Etre à l'initiative de projets et de réflexions à mener,
- Travailler avec d'autres structures participatives (ex : conseils de quartier, conseil de jeunes, Comité Locale des Retraités et Personnes Agées de Couëron).

Une structure à gestion collective

Le fonctionnement du conseil des sages :

- Le conseil des sages comprend 24 sages au minimum.
- Une répartition harmonieuse des représentants des « anciens » de Couëron est recherchée sur les quatre secteurs définis pour les conseils de quartiers de la commune.
- Le mandat est d'une durée de 6 ans ; il est renouvelable une seule fois par réélection.
- Les séances plénières du conseil des sages sont présidées par le Maire de Couëron. Un bureau de coordination est élu pour deux ans. Il est composée de 4 membres dont un(e) secrétaire et un(e) secrétaire adjoint(e), les deux autres membres peuvent les suppléer (article 3 du règlement intérieur).

- Le conseil des sages se réunit tous les deux mois en séance plénière, si possible le premier lundi dudit mois.
- Selon les dossiers étudiés, des commissions de travail sont mises en place.

Etre candidat(e)

Il faut remplir plusieurs conditions :

- Habiter Couëron,
- Etre âgé(e) de 55 ans minimum dans l'année de l'élection,
- Etre inscrit(e) sur les listes électorales,
- Etre libéré(e) de toute activité professionnelle,
- Etre indépendant(e) de toute responsabilité politique ou syndicale et ne pas détenir de poste de président ou de secrétaire au sein d'une association couëronnaise.

Si durant son mandat, un sage est amené à assumer une responsabilité (président, secrétaire) au sein d'une association ou organisation politique ou syndicale, à quitter Couëron, à reprendre une activité professionnelle, il devra remettre son mandat de sage.

Le dépôt des candidatures doit être fait par courrier à l'attention de Monsieur le Maire avant le 19 septembre 2011.

Les candidats à l'élection du conseil des sages devront indiquer les mentions particulières suivantes dans leur lettre de candidature :

- **Nom, prénom, adresse, quartier, téléphone, courriel, âge, origine socio-professionnelle.**

Etre électeur

Il faut obligatoirement :

- Habiter Couëron,
- Etre âgé(e) de 55 ans dans l'année de l'élection,
- Etre inscrit(e) sur les listes électorales,
- Se munir d'une pièce d'identité.

L'élection : règlement

2 lieux de vote

Les électeurs sont répartis sur 2 lieux de vote : Hôtel de Ville de Couëron et relais-mairie du quartier de la Chabossière.

Un scrutin de liste

- L'ordonnancement sur le bulletin de vote suivra l'ordre d'arrivée en mairie des candidatures limitées au nombre de 24,
- Chaque électeur vote pour l'ensemble des secteurs en laissant au maximum 12 noms ; tout bulletin comportant un nombre plus élevé de noms sera déclaré nul,
- La parité hommes/femmes doit être recherchée,
- Dans la limite du nombre de postes à pourvoir, les candidats ayant obtenu le plus de voix, indistinctement de leur secteur d'origine, sont élus au conseil,
- Les candidats suivants sont placés, dans l'ordre du nombre de voix obtenues, sur une liste de réserve valable jusqu'à l'élection suivante.

Quand voter ?

Le jeudi 20 octobre 2011

De 9h à 19h, à l'Hôtel de Ville (salle H. Boucher)
et au relais-mairie du quartier de la Chabossière

ELECTION DU CONSEIL DES SAGES, VOTEZ !